

6 Société et Culture

Éducation/Crise suite à l'annonce des nouvelles conditions d'attribution de bourses

Enseignants et syndicats mis à l'index, poursuite des marches de protestation des élèves

Prissilia.M.MOUIY

Libreville/Gabon

Lors d'une récente sortie, le ministre d'État à l'Éducation, Michel Menga M'Essone, a fait savoir que les mesures qui créent la discorde ont été approuvées en mai 2010 par les enseignants, les syndicats et les associations de parents d'élèves durant les états généraux de l'Éducation. Des mesures que ne comprennent pas les élèves, qui poursuivent leurs marches de protestation, tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays.

LE secteur de l'éducation vit une crise depuis plus de 72 h. Les élèves des établissements secondaires publics (lycées et collèges) sont dans la rue depuis leur retour des vacances de fin du 2e trimestre de deux semaines, le lundi 8 avril. Et hier encore, leurs marches de protestation se sont poursuivies tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays.

A l'origine de ces manifestations : les réformes adoptées par le gouvernement lors du Conseil des ministres du 29 mars 2019, qui corsent les conditions d'attribution de bourses d'études. En clair, désormais, pour bénéficier d'une bourse d'études, le postulant devrait obtenir



Photo : Prissilia Mousavou Mouity/ L'Union

une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 à l'examen du baccalauréat, et devra également être âgé de 19 ans tout au plus à la date de sa demande d'allocation. Une mesure qui ne semble pas faire l'unanimité. Parents, élèves et même les enseignants estiment qu'elle est injustifiée. Des différentes réactions des lycéens et collégiens, il ressort que la réforme en elle-même n'est pas mauvaise. Les apprenants font simplement observer que ces mesures ne seraient

pas objectives en l'état actuel du système éducatif gabonais. Selon eux, c'est une fuite en avant des problèmes qui minent ce secteur vital pour la nation. Entre autres, le manque d'établissements scolaires en zones rurales et même à Libreville, les effectifs pléthoriques, les grèves répétées des enseignants,... Pour eux, ces réformes auraient été louables si l'Etat gabonais, en prévision de celles-ci, avait au préalable mis en place des conditions d'apprentissage optimales pour atteindre l'excellence

souhaitée par le gouvernement.

Et lors de sa récente sortie, le ministre d'État à l'Éducation, Michel Menga M'Essone, est longuement revenu sur le sujet, soutenant mordicus que ces mesures auraient été approuvées en 2010 par les enseignants, les syndicats et les associations des parents d'élèves, lors des états généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi.

« Qu'avez-vous décidé lors des états généraux en

2010? Vous avez présenté l'école gabonaise comme une école de rêve. Vous avez conduit des textes en oubliant que nous sommes au Gabon. Nous n'étions pas présents lorsque vous affirmiez qu'un enfant pouvait obtenir son baccalauréat à 17 ans. Chers provideurs, dites-le aux enfants. Prenez vos responsabilités et dites aux élèves que ces décisions sont aussi les vôtres. Nous comprenons la réaction des élèves qui s'interrogent aujourd'hui sur l'origine de ces réformes. N'incriminez pas le gouvernement qui ne

Hier encore, les élèves ont marché à Libreville et à l'intérieur du pays.

fait qu'appliquer des textes pondus par les enseignants. Si aujourd'hui ces textes posent problème, nous allons les réexaminer, mais ce sera après que vous aurez expliqué aux enfants la genèse de la réforme», ainsi parlait Menga M'Essone s'adressant aux enseignants.

Selon le membre du gouvernement, ces mêmes enseignants auraient pris part à la conception de ce projet qui crée aujourd'hui la discorde. Cependant, des questions demeurent. Si tel est que les enseignants ont opté pour ces conditions d'attribution de bourses, n'avaient-ils pas posé des préalables au gouvernement pour l'instauration de la bourse à 19 ans avec une moyenne de 12 au baccalauréat ?

Réaction du secrétaire général du Syndicat de l'éducation nationale (Sena)

Fridolin Mvé Messa : "Cette réforme n'est pas issue des conclusions des états généraux de l'éducation"

Propos recueillis par Rudy HOMBENET

ANVINGUI

Libreville/Gabon

l'union. Quelle interprétation faites-vous de la réaction spontanée des élèves depuis lundi matin sur l'ensemble du territoire, au sujet de la réforme sur l'allocation d'études ?

Fridolin Mvé Messa : "Je pense que les élèves, quoiqu'on dise, sont responsables et ont des facultés de réfléchir et d'agir. Ils pensent à leur avenir et, donc, expriment leur mécontentement. Ils trouvent que leur avenir est menacé par cette réforme que le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur veulent imposer. Ils ont le droit d'agir. Dans quelles conditions les élèves travaillent-ils pour espérer viser l'excellence tant prônée ? Dans un système normal et fluide, l'élève peut arriver en Terminale à 17 ans. Mais aujourd'hui au Gabon, les élèves n'ont pas le minimum pour apprendre. Les classes sont surchargées par des effectifs pléthoriques qui sont un frein à l'excellence".

Qu'est-ce que les états généraux de l'Éducation avaient préconisé concernant cette question ?



Photo : F. M. MOMBO

Le SG du Sena, Fridolin Mvé Messa : "Dans le rapport des états généraux, il n'est fait mention nulle part que la bourse sera conditionnée à la moyenne de 12 et à l'âge de 19 ans".

Madame, dans sa défense, le gouvernement ne dit pas que nous avons exigé, lors de ces états généraux, qu'il fallait ramener les effectifs à 35 élèves par classe. Or, au-

jourd'hui, aucune classe ne compte 35 élèves. Nous avons des classes de plus de 100 élèves et d'autres où il n'y a pas tous les professeurs. Parmi les recommandations, nous avons décidé de la formation des enseignants en quantité et en qualité. Aujourd'hui, nous avons un déficit de plus de 1 600 enseignants de sciences. Le constat est que, aujourd'hui, nous avons des élèves qui font de la 6e en 3e sans professeurs de mathématiques, SVT ou physique. L'Etat n'a pas construit d'établissements scolaires comme convenu dans les recommandations des états généraux. Nous avons décidé d'introduire l'anglais et d'ajouter les langues nationales dès le pré-primaire, revoir les curricula, ce qui n'est pas fait. Dans quelles conditions aspirent-ils à l'excellence ? La sortie de nos enfants est tout à fait normale.

Il est pourtant clairement dit que vous, syndicats, étiez pour la mise en musique de ces réformes visiblement impopulaires ?

C'est complètement faux. Cette réforme n'est pas issue des conclusions des états généraux. Dans la loi 21/2011, il n'est fait mention nulle part, dans les 131 articles, de la condition d'attribution des bourses au regard de l'âge et au regard de la moyenne. Il n'y est pas fait mention non plus au niveau du décret 404 qui fixe les conditions d'attribution, transfert et suppression de bourses.

Il n'est pas fait mention de la conditionnalité de l'attribution des bourses. Dans le rapport des états généraux, il n'est fait mention nulle part que la bourse sera conditionnée à la moyenne de 12 et à l'âge de 19 ans. C'est une invention pure du gouvernement. Et même l'article 24 auquel fait allusion le Premier ministre ne parle nullement des conditions d'attribution de bourse. Il s'agit plutôt de la création des écoles pré-primaires au Gabon. Nous étions présents lors des états généraux, mais nous avons fait des propositions que vous pouvez lire dans les conclusions de ce document. Nous n'avons jamais fait état des conditions d'octroi des bourses. Nous avons demandé l'augmentation du taux de la bourse pour faire face au coût de la vie. Nous avons ensuite demandé d'encourager les élèves, qui embrassaient les séries scientifiques. En tant qu'enseignants, nous ne pouvons pas accepter que les choses qui n'ont pas été dites lors des états généraux soient brandies, comme si nous en étions les auteurs. Nous soutenons les élèves, en tant que syndicats, parents d'élèves et enseignants, puis invitons le gouvernement à réviser sa copie. Les conditions de l'excellence ne sont pas encore réunies. Nous ne pouvons pas parler de l'excellence si les établissements ne sont pas sortis de terre, si les effectifs pléthoriques demeurent.